



**GUIDE DES
FORMATIONS
du personnel des
cabinets dentaires**

www.afppcd-idf.com



SOMMAIRE

FORMATION INITIALE

Assistant(e) dentaire	4
Aide dentaire	6

VAE - FORMATION OBLIGATOIRE

Gestion du risque infectueux - AFGSU Niveau 1	8
---	---

RENSEIGNEMENTS

Lieux de formation	9
Modalités d'inscription	9
Conditions d'annulation	9
Cartographie du système qualité	10
Contacts	11



L'AFPPCD-IDF est une association Loi 1901 exclusivement dédiée à la formation du personnel des Cabinets Dentaires tout au long de la vie professionnelle. En progression constante depuis 30 ans. L'AFPPCD-IDF privilégie le savoir-faire, la qualité des relations humaines et l'innovation.

Certifié NF Service par AFAQ-AFNOR depuis Mars 2007, la qualité des prestations de l'AFPPCD-IDF résulte de l'implication de ses équipes et de la complémentarité de ses formateurs spécialisés dans leur domaine.

Les objectifs, tel que la mise en place du contrôle qualité, la formation des formateurs, la proximité auprès de nos clients renforcent notre professionnalisme. Au-delà d'une marque de reconnaissance de la valeur pédagogique de nos actions, la certification symbolise la recherche d'excellence de la qualité des formations de l'AFPPCD-IDF aux métiers d'Assistant(e) Dentaire et d'Aide Dentaire.

Cette accréditation nous engage sur la mise en place des moyens permettant aux candidat(e)s d'atteindre les compétences décrites dans le référentiel de formation.

L'AFPPCD-IDF se démarque pour mieux vous satisfaire : site internet actualisé, soirées scientifiques et newsletters pour les chirurgiens dentistes et leurs assistantes dentaires, partenariats avec les facultés dentaires de Paris René Descartes et Lille.

Véritable partenaire du cabinet dentaire, l'AFPPCD-IDF s'engage dans la formation du personnel des cabinets dentaires au niveau de la formation initiale et des perfectionnements avec ADENTIA structure sœur de l'AFPPCD-IDF.

Et parce que la connaissance augmente le plaisir ... j'espère retrouver votre équipe prochainement dans nos formations.

Je vous adresse mes cordiales salutations.

Dr Catherine THEODEN
Présidente de l'AFPPCD-IDF
Paris-Lille-Marseille



ASSISTANT(E) DENTAIRE

FONCTION

L'assistant(e) dentaire est chargé(e) par le chirurgien-dentiste de la stérilisation de l'instrumentation, d'accueillir les patients, de préparer les dossiers administratifs ou médicaux mais aussi de l'assister dans ses tâches thérapeutiques et relationnelles.

Il (elle) est aussi associé(e) à l'éducation des patients en matière d'hygiène bucco-dentaire.

PRÉ-REQUIS

Conformément à l'arrêté du 8 juin 2018 du ministère des solidarités et de la santé, l'accès à la qualification est ouvert aux stagiaires majeur(e)s, titulaires au minimum d'un diplôme de niveau V (Brevet des collèges, BEP, CAP), ayant un employeur chirurgien-dentiste ou stomatologue.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible :

- Via le Contrat de Professionnalisation en CDD ou en CDI,
- Via une période de Professionnalisation pour les CDI.

DURÉE

La durée de l'action de professionnalisation s'effectue sur 590 heures pendant 18 mois. Avec 343 heures de formation externe au sein de l'AFPPCD réparties sur **49 jours de cours et 35 heures de stage externalisé**.

Prise en charge et subrogation partielle possible pour les adhérents à ACTALIANS

Pour les autres, possibilité de financement par l'OPCA de leur branche professionnelle

PROGRAMME

L'enseignement dispensé à l'AFPPCD sous forme d'unités d'enseignement permet au stagiaire en formation d'accéder à la qualification d'assistant(e) dentaire.

La validation des 8 unités d'enseignement ci-dessous permet à l'assistant(e) dentaire en formation d'obtenir un certificat professionnel niveau IV.

	Heures
Introduction à la pratique de l'assistant dentaire	
UE 1 Préambule à la formation d'assistant dentaire	14
TOTAL	14
Soins et assistance au chirurgien dentiste	
UE 5 Assistance au praticien	84
UE 6 Examens complémentaires et gestes et soins d'urgence	42
TOTAL	126
Qualité des soins et gestion des risques	
UE 7 Traçabilité et risques professionnels	21
UE 3 Gestion du risque infectieux et entretien du matériel	49
TOTAL	70
Organisation du travail	
UE 4 Gestion, transmissions et suivi du dossier patient	77
UE 8 Organisation du travail-pluriprofessionalité-accompagnement des personnes en formation et en intégration	7
Stage externe à l'entreprise 35 heures	35
TOTAL	84
Sciences humaines	
UE 2 Relation-communication-éducation et promotion pour la santé	35
TOTAL	35
EVALUATIONS	14
TOTAL FORMATIONS	343

FORMATEURS

Les formateurs sont des professionnels en exercice (chirurgiens-dentistes, assistantes dentaires ...) ayant une expérience dans le domaine enseigné et recrutés avec exigence pour leurs qualités pédagogiques et relationnelles.



AIDE DENTAIRE

FONCTION

L'aide dentaire est chargé(e) par le chirurgien-dentiste d'accueillir les patients, de préparer les dossiers administratifs ou médicaux mais aussi de procéder à la manipulation et stérilisation de l'instrumentation ainsi qu'à l'entretien du mobilier professionnel.

Il (elle) n'est pas présent(e) dans le cabinet de consultation lors d'une intervention.

PRÉ-REQUIS

Conformément à la convention collective nationale du personnel des cabinets dentaires, l'accès à la qualification est ouvert aux stagiaires majeur(e)s, titulaires au minimum d'un diplôme de niveau V (Brevet des collèges, BEP, CAP).

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible :

- Via le Contrat de Professionnalisation en CDD ou en CDI,
- Via une période de Professionnalisation pour les CDI.

DURÉE

La durée de l'action de professionnalisation s'effectue sur 314 heures pendant 12 mois. Avec 195 heures de formation externe au sein de l'AFFPCD réparties sur **28 jours de cours et 173 heures de formation pratique interne** au sein du cabinet dentaire avec le tuteur.

Prise en charge et subrogation partielle possible pour les adhérents à ACTALIANS

Pour les autres, possibilité de financement par l'OPCA de leur branche professionnelle

PROGRAMME

L'enseignement dispensé à l'AFPPCD sous forme d'unités d'enseignement permet au stagiaire en formation d'accéder à la qualification d'aide dentaire.

La validation des 6 unités d'enseignement permet à l'aide dentaire en formation d'obtenir un certificat professionnel.

	Heures
Introduction à la pratique de l'assistant dentaire	
UE 1 Préambule à la formation d'assistant dentaire	14
TOTAL	14
Soins et assistance au chirurgien dentiste	
UE 6 Gestes et soins d'urgence Niveau 1	14
TOTAL	14
Qualité des soins et gestion des risques	
UE 7 Traçabilité et risques professionnels	21
UE 3 Gestion du risque infectieux et entretien du matériel	49
TOTAL	70
Organisation du travail	
UE 4 Gestion, transmissions et suivi du dossier patient	77
TOTAL	77
Sciences humaines	
UE 2 Relation-communication	14
TOTAL	14
EVALUATIONS	6
TOTAL FORMATIONS	195

FORMATEURS

Les formateurs sont des professionnels en exercice (chirurgiens-dentistes, assistantes dentaires ...) ayant une expérience dans le domaine enseigné et recrutés avec exigence pour leurs qualités pédagogiques et relationnelles.



VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

PUBLIC

Cette formation est accessible :

- Pour les personnes entreprenant une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), **deux unités d'enseignement sont obligatoires,**

OBJECTIFS

Dans le cadre du dispositif VAE, deux unités d'enseignement sont obligatoires :

- **Gestion du risque infectieux** - 7 jours
- **Attestation aux gestes et soins d'urgence** - (AFGSU Niveau 2) - 3 jours

PROGRAMME

- Rappel des notions de tri sélectif des déchets à l'aide de containers adaptés pour les instruments jetables, mise en œuvre des protocoles de prédé-sinfection, désinfection, nettoyage, conditionnement sous sachets et stérilisation pour les instruments non jetables, contrôle de la stérilisation, rangement des instruments stérilisés.
- AFGSU Niveau 2.

DURÉE

Cette formation est dispensée sous forme de :

- 7 journées, à raison de 1 journée par semaine.
- 3 journées consécutives pour l'AFGSU Niveau 2.

Prise en charge et subrogation partielle possible pour les adhérents à ACTALIANS

Pour les autres, possibilité de financement par l'OPCA de leur branche professionnelle

11, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
Tél. : 01 42 85 33 47 / Fax : 01 42 85 28 30
contact@afppcd-idf.com

CONTACTS

Dr Catherine THEODEN / Présidente - Directrice Pédagogique
Chantal DE BEER / Chargée de Recrutement
Thierry SAEZ / Responsable des opérations

LIEUX DE FORMATION

PARIS

11, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

RER : Gare du Nord

Métro : Gare du Nord/Gare de l'Est/Château d'Eau

Bus : 26, 32, 42, 43, 48.

LILLE

FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

Place de Verdun - 59000 LILLE

Métro : CH Centre Oscar Lambret.

MARSEILLE

59, rue Saint Ferréol - 13001 MARSEILLE

Métro : Estrangin Préfecture.

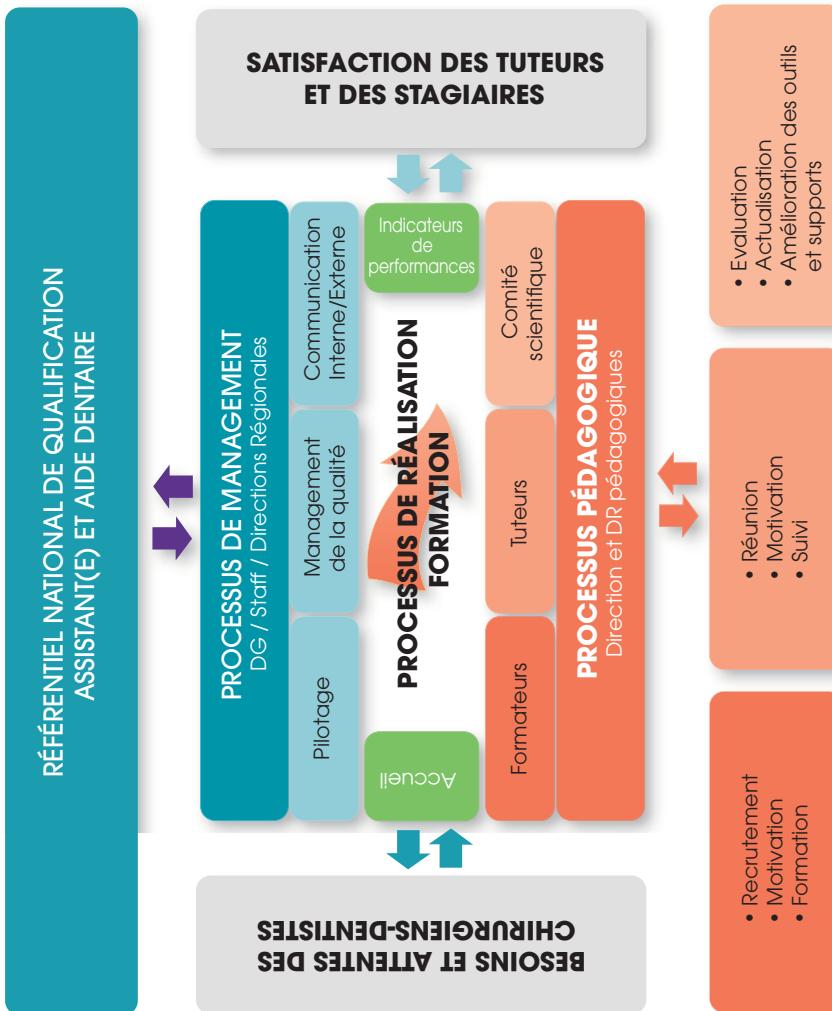
MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **par téléphone** : 01 42 85 33 47
- **par courrier** : AFPPCD-IDF - 11, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
- **par fax** : 01 42 85 28 30
- **par mail** : contact@afppcd-idf.com / secretariat@afppcd-idf.com
- **via notre site internet** : www.afppcd-idf.com

CONDITIONS D'ANNULATION

Compte tenu du calendrier des journées de formations et des contraintes d'organisation, l'entreprise s'engage à prévenir en cas d'annulation, 15 jours au moins avant les dates programmées.

CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME QUALITÉ



NOUS CONTACTER

01 42 85 33 47

Chantal DE BEER

Responsable du recrutement
Plannings - Législation sociale -
Recrutement
recrutement@afppcd-idf.com

Méloïdie ESCUDERO

Suivi de présence - Tutorat - Factures
contact@afppcd-idf.com

Carine LEVIF

Secrétariat
Conventions de formation
secretariat@afppcd-idf.com

Jody LOICHOT

Scolarité
Evaluations diplôme
scolarite@afppcd-idf.com

Nathalie VAUDOUX

Secrétariat Adentia
Inscription AFGSU - Formation perfectionnement
secretariat@adentia.fr

Thierry SAEZ

Responsable des opérations
saez@free.fr

Amélie BREVIERE

Responsable Lille
lille@afppcd-idf.com

DR Corine DADOUN

Responsable Marseille
marseille@afppcd-idf.com

DR Catherine THÉODEN

Présidente-Directrice Paris Lille Marseille
direction@afppcd-idf.com

IMPORTANT

- Un contrat de professionnalisation en CDD ne peut pas être rompu sauf accord des parties.

- Suivant la convention collective des cabinets dentaires, en contrat de professionnalisation la rémunération minimum est de 90% du SMIC pour les personnes moins de 26 ans et 100% du smic pour les plus de 26 ans.

- Le temps de formation est considéré comme du temps de travail soit 7 heures par jour de formation.

- La stagiaire a obligation de suivre l'ensemble des journées de cours avec assiduité.



Nos diplômés - Promotion 2019

Certifiée par :



FORMATION CONTINUE
EN ALTERNANCE
www.marque-nf.com

Formation Professionnelle Continue

FPC en alternance : assistant(es) et aides dentaires

N° de certificat : NF214/036/A00

Cette marque prouve la conformité aux normes NF X 50-760 ET NF 50-761 et aux règles de certification NF 214. Elle garantie que l'aide à la formulation de la demande, les informations relatives à l'offre, la gestion administrative et commerciale de la formation, la conception du produit pédagogique, l'organisation de la formation, la réalisation de la formation et l'évaluation sont contrôlées régulièrement par :
AFNOR Certification - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.



**Association pour la Formation et le Perfectionnement
du Personnel des Cabinets Dentaires**
11 rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
Tél. : 01 42 85 33 47
contact@afppcd-idf.com